



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 décembre 2015

L'évaluation annuelle de l'importance des banques porte à 129 le nombre d'établissements supervisés directement par la BCE

- L'évaluation annuelle de l'importance des banques porte la liste actualisée des banques importantes à 129 établissements.
- Huit établissements de crédit et groupes ont été nouvellement identifiés comme importants.
- Deux établissements cessent d'être considérés comme importants dans la mesure où ils ne figurent plus parmi les trois établissements de crédit les plus importants dans un État membre.

La section « Banking Supervision » (supervision bancaire) de la BCE a récemment achevé son évaluation annuelle de l'importance des banques, qui fait apparaître un accroissement du nombre d'établissements de crédit et de groupes importants de 123 à 129. La BCE débutera la surveillance directe des nouvelles entités importantes entre le 1er janvier et le 1er février 2016, en fonction des dates auxquelles les décisions concernant leur importance auront été prises. Huit nouvelles banques ont été identifiées comme importantes, tandis que deux des 123 établissements précédemment identifiés cessent d'être considérés comme tels, car ils ne figurent plus parmi les trois établissements de crédit les plus importants dans un État membre.

La BCE examine tous les ans les paramètres qui déterminent si un établissement de crédit ou un groupe remplit les critères d'importance définis à l'article 6, paragraphe 4 du règlement MSU. Les entités évaluées, qui comprennent les établissements de crédit, les compagnies financières holdings et les compagnies financières holdings mixtes, sont classées comme importantes ou moins importantes ; la BCE est chargée de la supervision directe des banques importantes, et les banques moins importantes sont supervisées par leur autorité compétente nationale, sous le contrôle de la BCE.

Banque centrale européenne Direction Générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 30 décembre 2015

L'évaluation annuelle de l'importance des banques porte à 129 le nombre d'établissements supervisés directement par la BCE

Les critères spécifiques permettant d'apprécier l'importance sont indiqués dans la liste publiée. Ils ont trait à (a) la valeur totale des actifs des entités à fin 2014, (b) l'importance des entités pour l'économie du pays dans lequel elles sont localisées ou pour l'ensemble de l'UE, (c) l'ampleur de leurs activités transfrontières et (d) le fait qu'elles aient ou non sollicité ou reçu une aide financière publique de la part du Mécanisme européen de stabilité (MES) ou du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Outre cet examen annuel, la BCE prend également en compte d'autres facteurs ponctuels (tels qu'une opération de fusion ou de cession ou un retrait d'agrément) susceptibles d'entraîner un changement du statut d'importance de l'établissement. Ces évolutions peuvent donner lieu à une modification des listes de banques importantes et moins importantes au cours de l'année.

La liste actualisée des établissements de crédit importants est disponible sur le site internet de la Banque centrale européenne - Banking Supervision, à l'adresse suivante :

<https://www.bankingsupervision.europa.eu>.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter Uta Harnischfeger au : +49 69 1344 6321.

Banque centrale européenne Direction Générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France